

Ymare, le 11 juillet 2014

Monsieur le Maire d'Ymare

à

Monsieur le Directeur de la DREAL

Objet: Contournement Est

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint lettre adressée à Monsieur GAILLARD dans le cadre de la concertation sur le contournement Est de Rouen.

Vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le Maire,

Philippe GUILLIOT

Arrondissement de Rouen

MAIRIE D'YMARE

Ymare, le 11 juillet 2014

Monsieur le Maire d'Ymare

à l'attention de Monsieur GAILLARD

Garant de la concertation contournement Est de Rouen

Monsieur,

Je me permets, suite aux réunions de concertation organisées par la DREAL, et mon intervention lors de la réunion à Gouy le 26 juin 2014, de vous transmettre une motion adoptée par le conseil municipal d'Ymare au sujet du projet de contournement Est de Rouen.

Cette motion ne comprend que les considérations locales touchant uniquement notre commune.

En effet, lors des réunions de concertation beaucoup d'autres sujets ont été abordés et défendus par d'autres représentants des communes, associations constituées ou directement par des habitants.

Depuis plus de 20 ans, la commune d'Ymare s'est toujours prononcée favorablement à la réalisation d'un contournement de Rouen.

En 2005, le conseil municipal s'est prononcé favorablement au tracé de l'époque présenté par les services de l'Etat.

Aujourd'hui, face au nouveau projet présenté en 2012 par Monsieur le Préfet de Région, modifiant profondément le tracé de 2005, force est de constater que la commune d'Ymare et ses habitants sont très fortement impactés.

Ce tracé encercle les 2/3 de notre territoire et 100 % de la zone urbanisée.

Ce positionnement proche des habitations suscite légitimement une grande inquiétude concernant les pollutions sonores et atmosphériques.

D'autre part, cette situation va nous isoler des communes riveraines avec lesquelles de nombreuses activités sportives, culturelles, loisirs sont très actives: Ymare possède de nombreux équipements d'utilisation intercommunale, de fréquentation commerciale (2 commerces de proximité et un marché), d'équipements publics (une

crèche halte-garderie intercommunale), un centre de loisirs, des chemins de randonnées intercommunaux, etc...

Au nord de la commune, le tracé impacte le site de l'entreprise THALES (300 emplois), dont un des critères d'implantation en 1985 résultait de l'absence de nuisance et pollution. Une inquiétude réside quant à son maintien sur l'actuel site après la réalisation de cette infrastructure.

A l'ouest, le tracé et le futur échangeur sont très proches des habitations de la Grand Rue, de l'Eperon et de la Mare du Bouet (300 mètres).

Au sud le tracé est situé à 200 mètres des habitations du Coteau Fleuri et impacte totalement le domaine du Pré Cantuit.

De plus, placé sous les vents dominants d'ouest les nuisances sonores et atmosphériques seront très importantes pour l'ensemble de la population ymaroise.

Aussi, la municipalité et ses habitants sont très inquiets, et pour certains très en colère, par les conséquences du choix de l'implantation de cette infrastructure et de nombreuses interrogations se posent.

Pourquoi n'avoir pas retenu le tracé initial de 2005 avec des mesures d'accompagnement environnementales qui s'imposent ?

Pourquoi ne pas avoir retenu la variante BENM, barreau Eure Nord Médian qui, sans ajouter de kilomètre à construire dans une zone sans plus de contrainte particulière et sans impacter les habitations les plus riveraines, n'aurait pas impacté les habitations situées au Sud et Ouest de la commune, ainsi que la quasi inévitable destruction du domaine du Pré Cantuit ?

Pourquoi la variante BENO, barreau Eure Nord-Ouest, passe aussi près des habitations alors qu'un « décalage » du tracé plus au Sud permettrait de protéger les habitations au Sud et le Pré Cantuit ?

Quelles mesures de protections seront mises en œuvre pour protéger des nuisances sonores et atmosphériques ?

Quels types de liaisons seront mises en place pour relier la commune d'Ymare avec les communes riveraines ?

La liste de questions posée par nos habitants n'est pas exhaustive et nous regrettons que les services de l'Etat n'ait pas proposé aux élus municipaux des communes les plus impactées comme Ymare, des réunions préalables de concertation et de travail, avant la présentation et la validation du tracé préférentiel.

Cette démarche aurait permis de travailler à la fois sur la définition du tracé et aussi sur les mesures d'accompagnement.

Aussi, nous demandons que les conclusions de la concertation permettent aux services de l'Etat de prendre en compte les légitimes inquiétudes et interrogations des communes les plus impactées et permettent ce que nous demandons depuis octobre 2012 : la tenue de véritables réunions de travail, dans l'intérêt et la préservation du cadre de vie et de l'environnement de nos habitants.

De ce fait, nous demandons un moratoire pour permettre la tenue de ces réunions d'échange, de travail et de véritable concertation.

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de nos demandes et d'intervenir auprès de services de l'Etat pour répondre à nos requêtes.

Vous souhaitant bonne réception, et comptant sur votre écoute,

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire.

* WIND A THINGS TO THE PARTY OF THE PARTY OF

Philippe GUILLIOT

Copie à Monsieur le Directeur de la DREAL